



MÉMOIRE

Consultation publique

Circulation motorisée hors route aux Îles-de-la-Madeleine



Attention FragÎles

15 juin 2015

Mémoire

Consultation publique - Circulation motorisée hors route aux Îles-de-la-Madeleine

PREAMBULE

La circulation motorisée hors route aux Îles-de-la-Madeleine est un enjeu qui demande qu'on prenne le temps de s'y attarder. Les particularités de notre milieu insulaire fragile et fortement densifié représentent à elle seules des contraintes importantes qui demandent qu'une réflexion sur ce type d'activité et sur son encadrement soit réalisée adéquatement par l'ensemble de notre collectivité.

Nous saluons d'ailleurs l'initiative de la Table de concertation VHR de tenir en collaboration avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine la présente consultation publique sur la circulation motorisée hors route. Nous espérons qu'elle permettra aux intervenants de mieux cerner les différents enjeux et les principales problématiques liés à cette activité ainsi qu'à identifier des pistes de solution afin de diminuer les impacts néfastes sur nos milieux naturels et de favoriser une conciliation plus harmonieuse des usages du territoire.

Attention FragÎles s'intéresse depuis de nombreuses années à la question de la circulation motorisée hors route et plus particulièrement aux impacts de cette circulation sur nos milieux dunaires et fragiles. Par des actions de sensibilisation de la population, des jeunes et des utilisateurs ; de concertation (participation à la Table VHR) ; de collaborations avec certains utilisateurs (Club VTT des Îles-de-la-Madeleine) ; de rationalisation des accès et de restauration des milieux dunaires, nous agissons par différents moyens afin de prévenir la dégradation de nos milieux naturels fragiles, de diminuer les impacts de la circulation sur ceux-ci et de restaurer certains milieux ayant déjà été affectés.



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
Attention Fragîles	3
Thème 1 : Encadrement législatif et réglementaire.....	4
Thème 2 : Les Clubs et les sentiers fédérés	6
Thème 3 : Les véhicules hors route et les milieux naturels	7
Thème 4 : VHR, tourisme et économie	10
Conclusion	11



ATTENTION FRAGÎLES

Mission

Attention FragÎles est un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis 1988 à la protection de l'environnement des îles de la Madeleine et de sa biodiversité. Par sa mission il contribue à la responsabilisation environnementale de la population, des acteurs du développement et des visiteurs des Îles-de-la-Madeleine en réalisant, en soutenant ou en encourageant des comportements respectueux de l'environnement.

Vision

Attention FragÎles souhaite rallier la population de l'archipel à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot, prémisses d'un milieu de vie de qualité.

Objectifs

Soutenir le **Développement durable du territoire**

Exercer un leadership afin d'encourager l'intégration de la dimension environnementale dans les décisions qui concernent le développement du territoire.
Engager des partenariats constructifs et prendre une part active au sein des tables de concertation qui concernent le développement et la gestion du territoire.
Susciter le dialogue et la concertation sur les enjeux environnementaux d'actualité.

Préserver la nature

Préserver la biodiversité.
Lutter contre l'érosion dunaire et restaurer les milieux naturels.
Mettre en valeur les milieux naturels auprès des jeunes et du grand public.

Encourager le **Tourisme responsable**

Former l'industrie touristique afin que ses membres puissent mettre en valeur l'environnement naturel dans leur offre de services.
Sensibiliser les visiteurs à la fragilité des écosystèmes locaux.

Encourager la **Consommation responsable**

Encourager les pratiques de consommation responsable (eau, énergie, etc.).
Encourager les commerçants à rehausser l'offre de produits et services écologiques sur l'archipel.

Soutenir, encourager les **Transports écologiques**

Bonifier l'offre de transports alternatifs sur l'archipel.
Promouvoir le covoiturage et les modes de transport alternatifs à la voiture en solo auprès des adultes et des jeunes.



THÈME 1 : ENCADREMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Il importe d'abord de souligner l'adoption en 2009 du *Règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et dans les milieux humides*. Ce règlement constitue une reconnaissance de la fragilité des milieux naturels de l'archipel, en particulier les milieux dunaires et des impacts néfastes de la circulation VHR à l'intérieur de ceux-ci. Lors de son adoption, il a représenté une avancée importante en matière d'encadrement de la circulation VHR et de volonté de mieux protéger les milieux naturels fragiles de l'archipel.

Certains aspects de ce règlement sont particulièrement importants et doivent être maintenus, tels que les limitations sur les endroits permis à la circulation, soit uniquement sur certaines plages dans les corridors autorisés ainsi que dans les accès aux plages spécifiquement autorisés. Ces conditions limitent les impacts néfastes liés à la circulation et la dégradation des milieux dunaires. Il n'est en effet pas souhaitable qu'il y ait de la circulation motorisée dans la végétation dunaire, car ces milieux sont fragiles et peu résilients. Une circulation même faible ou modérée risque d'avoir des impacts importants et de laisser des traces longtemps dans ces milieux. Les effets de la circulation motorisée combinés aux autres effets anthropiques ainsi qu'aux effets climatiques risquent d'aggraver la dégradation de ces milieux.

Le règlement statue également que lors de certaines périodes, soit du 1er mai au 15 septembre, la circulation est interdite sur la plupart des plages (sauf trois secteurs d'exception). Ces dates sont importantes et doivent également être maintenues dans le présent règlement ou dans toute modification subséquente. Elles sont importantes autant pour la nidification de certaines espèces d'oiseaux migrateurs, dont certains sont même en voie de disparition ; que pour la quiétude et la sécurité des autres utilisateurs, en particuliers des jeunes familles ; ainsi que pour favoriser la promotion touristique de l'archipel. En ce qui concerne la période de nidification de certaines espèces d'oiseaux, on retrouve sur les plages de l'archipel des espèces dont le statut est jugé précaire par le Québec et le Canada. C'est le cas notamment du Pluvier siffleur, espèce désignée en voie de disparition par le Canada (*Loi sur les espèces en péril – LEP*) et menacée par le Québec (*Lois sur les espèces menacées et vulnérables – LEMV*), que l'on retrouve chaque année sur les plages de l'archipel entre la mi-avril et le début septembre. Au Québec, les seuls sites de nidification de l'espèce se retrouvent aux Îles-de-la-Madeleine et leur nidification s'y déroule entre le mois de mai et le mois d'août.

En lien avec cette réglementation, nous souhaitons inclure une mention quant à la vigilance qui doit être prise en regard de toute demande ponctuelle de modification du présent règlement. Chaque demande doit être soigneusement étudiée et analysée en regard de ses bénéfices pour certains groupes ainsi de ses impacts potentiels pour d'autres utilisateurs ou pour les milieux naturels et la faune et la flore qu'on y retrouve. Chaque demande doit être



prise « cas par cas » et idéalement discutée avec l'ensemble des intervenants concernés par la question, notamment ceux réunis au sein de la Table de concertation VHR. Il importe donc d'être vigilant sur ces demandes, car elles risquent, si elles sont acceptées, de créer des brèches dans le règlement, et ainsi, d'entraîner une érosion à plus long terme de la portée même du règlement.

Certaines décisions prises par le passé, notamment des modifications au présent règlement, telles que l'ouverture de certaines plages à l'année pour la circulation VHR, suscitent encore des questionnements et des réactions de la part d'une partie de la population et d'autres utilisateurs de ces milieux. La plage de la Cormorandière est celle qui fait jaser le plus... que ce soit pour l'utilisation que les baigneurs madelinots ou touristes en font ou encore pour la nidification d'espèces comme le Pluvier siffleur. Il est à noter que la platier de Fatima et la Cormorandière représentaient il y a quelques années les sites où l'on retrouvait des nids de cette espèce en plus grande proportion que sur les autres plages de l'archipel. Or, on remarque une diminution de la présence de Pluvier siffleur pour la nidification sur la plage de la Cormorandière au cours des dernières années...

L'application du règlement sur la circulation en milieu fragile demeure par contre à améliorer. Malgré le bien-fondé du règlement et l'encadrement approprié de la circulation motorisée en milieux fragiles qu'il identifie, il ne semble pas toujours facile de s'assurer de sa réelle application sur le terrain. Peu de surveillance semble effectuée en réalité et il est difficile de savoir dans quelle mesure le règlement est appliqué et respecté. On peut d'ailleurs s'interroger si les ressources et les moyens disponibles pour l'application du règlement sont adéquats et suffisants...

Nous souhaitons également souligner l'importance d'une réglementation uniforme à l'ensemble du territoire des îles de la Madeleine. Il nous apparaît incohérent que la présente réglementation ne s'applique que sur le territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et que les milieux fragiles et dunaires d'une partie de l'archipel, soit ceux compris à l'intérieur des limites de la Municipalité de Grosse Île. Des démarches devraient être entreprises afin d'inciter la municipalité de Grosse-Île à adopter un tel règlement, afin de permettre l'harmonisation à l'ensemble du territoire des îles de la Madeleine. C'est harmonisation des règlements est d'autant plus importante dans l'optique où le Club VTT des Îles-de-la-Madeleine souhaite étendre ses activités, ses membres et ses sentiers dans l'Est de l'archipel.

THÈME 2 : LES CLUBS ET LES SENTIERS FÉDÉRÉS

Nous sommes d'avis que la présence du Club VTT des Îles-de-la-Madeleine permet un meilleur contrôle et encadrement de la circulation des VTT sur le territoire et du développement de sentiers. La pratique de l'activité VTT par les membres du Club VTT et au sein de leur réseau de sentiers fédérés nous apparaît mieux encadrée et présentant moins d'impacts néfastes si elle est bien réalisée. La présence d'un tel club peut favoriser l'adoption de meilleures pratiques par ces utilisateurs, notamment pour le développement de sentiers, les droits et autorisations d'accès, le respect des règlements et l'entretien des sentiers.

De plus, ce regroupement d'utilisateurs constitue un interlocuteur privilégié pour les autres partenaires du milieu, rendant la concertation sur cet enjeu plus facile et permettant la possibilité de développer des projets en collaboration.

Nous souhaitons également souligner qu'à notre avis, la pérennité et la qualité des sentiers incluent également une préoccupation pour différents aspects environnementaux lors de l'aménagement de sentiers. Un meilleur réseau et des sentiers de qualité favorisent une pratique plus viable de l'activité VTT sur le territoire. Ces aspects sont également susceptibles de diminuer la circulation hors sentiers et de limiter la circulation ailleurs où elle n'est pas souhaitée.

En regard de ces aspects, notre organisme a d'ailleurs entrepris, en collaboration avec le Club VTT, un projet de caractérisation environnementale de l'ensemble du réseau de sentiers VTT de l'archipel. Ce projet vise à diminuer les impacts environnementaux de la circulation VTT, en identifiant certains milieux sensibles et certaines problématiques présentes actuellement sur certains sentiers et en proposant des modifications ou des aménagements permettant de minimiser les impacts négatifs de la pratique de cette activité.



THÈME 3 : LES VÉHICULES HORS ROUTE ET LES MILIEUX NATURELS

Milieus dunaires et fragiles

L'archipel des îles de la Madeleine compte environ 435 km de côtes. Les deux tiers sont constitués de flèches sablonneuses et de longs cordons dunaires reliant les îles entre elles. L'autre tiers est constitué de falaises rocheuses. Les dunes couvrent près de 30% de la superficie du territoire et s'étendent sur 230 km. Les milieux dunaires sont fragiles et vulnérables à différentes pressions. La végétation qu'on y retrouve (principalement l'ammophile à ligule courte) est très fragile au piétinement répété. La mort du plant libère le sable, et rend les dunes vulnérables aux vents et aux vagues. De très nombreuses brèches ou déflations (trouées dans la dune) ont été recensées sur les principaux cordons dunaires. Ces brèches, d'origine naturelle ou anthropique, accentuent la vulnérabilité de la dune bordière (vents et vagues accélèrent dans ces passages et en érodent les parois latérales, agrandissant toujours l'ouverture) et exposent les milieux situés derrière aux forts vents, aux embruns salés et à l'intrusion d'eau salée¹.

L'importance de ces milieux dunaires n'est plus à démontrer, notamment par les nombreux services écologiques, sociaux et économiques qu'ils rendent. Voici les plus importants :

- Les cordons dunaires créent les lagunes, les baies et les bassins, et les maintiennent.
- Le littoral sablonneux est le lieu de pratique de nombreuses activités récréatives (randonnées, observation de la nature, fréquentation des plages, promenades en VHR, chasse et pêche sportives, sports de voile, etc.).
- Les dunes bordières, les plages et les cordons littoraux submergés absorbent l'énergie des vagues - limitant ainsi l'érosion des côtes - et préviennent l'inondation et l'ensablement des basses terres adjacentes, des plans d'eau intérieurs, des milieux humides, des routes et des habitations.
- Les dunes bordières et les plages protègent aussi certaines nappes d'eau souterraines : leur dégradation ou disparition risque d'entraîner la contamination de ces nappes par l'eau salée.
- Le littoral constitue l'attrait majeur du territoire pour le tourisme, notamment pour les paysages qu'il offre. Les plages, les falaises rocheuses et les dunes sont au cœur de l'offre récréotouristique.
- Les dunes abritent une faune et une flore d'une grande diversité, unique au Québec.
- Les cordons dunaires relient les îles entre elles et supportent le réseau des transports, les services de télécommunication et les services d'électricité².

¹ Plan stratégique d'intervention en environnement (PSIE) pour le territoire des îles de la Madeleine, V. *Profil du territoire* – iii. *Dunes et plages*, <http://psie-tim.attentionfragiles.org/profil-du-territoire/dunes-et-plages.html>

² Idem.

De plus, plusieurs espèces fauniques et floristiques des milieux dunaires et côtiers sont rares ou désignées en péril au Canada et au Québec. Par exemple, sur le plan floristique on retrouve : l'aster du golfe du Saint-Laurent, le corème de Conrad, l'udsonie tomenteuse. Pour ce qui est des oiseaux, on retrouve le pluvier siffleur, le bécasseau maubèche, l'engoulevent d'Amérique, le faucon pèlerin, et la pygargue à tête blanche. De plus, entre 25 000 et 75 000 oiseaux migrateurs fréquentent les dunes et les îlots sablonneux, dont plusieurs sont des nicheurs réguliers³.

La circulation de véhicules motorisés dans les milieux dunaires a de nombreux impacts environnementaux et entraîne la dégradation des milieux dunaires. La circulation VHR sur la végétation dunaire crée de nombreuses brèches, qui s'ajoutent à celles d'origine naturelle criblant déjà les dunes. Vents, sable et vagues sont canalisés avec force dans ces brèches, créant plusieurs impacts sur les terres, les infrastructures et les plans d'eau situés derrière⁴. Comme discuté précédemment une réglementation sur la circulation en milieux dunaires et fragiles existe actuellement et constitue une avancée importante dans l'encadrement réglementaire de cette activité. Il importe cependant de s'assurer que la réglementation soit appliquée adéquatement afin que les principes qu'elle supporte puissent se traduire par une réellement diminution des impacts sur ces milieux et limiter la dégradation de ceux-ci.

Depuis de nombreuses années, notre organisme travaille à la protection, la restauration et la mise en valeur des milieux dunaires de l'archipel. Au fil des ans, beaucoup de travail de restauration des milieux dunaires ainsi que des travaux plantations ont été réalisés par notre équipe, notamment avec l'implication de citoyens, de jeunes et d'utilisateurs. Seulement entre 2009 et 2011, avec le projet *J'y mets mon grain de sable*, 107 sites ont été restaurés et 140 interventions ont été réalisées grâce à la participation d'environ 150 bénévoles et jeunes.

De plus, au cours des dernières années, des démarches ont été entreprises par notre organisme afin de rejoindre les utilisateurs (en particulier avec le Club VTT des Îles-de-la-Madeleine) et de les sensibiliser à la fragilité des milieux et à la présence d'espèces en péril. Différents projets ont été menés par notre organisation en collaboration avec ce groupe d'utilisateur, notamment un projet de sensibilisation sur les espèces en péril (capsules vidéos, BD et panneaux d'interprétation). Ainsi qu'un projet de rationalisation des accès VHR aux plages, avec fermeture et restauration des accès secondaires et des brèches créées par la circulation motorisée. Nous travaillons également sur un projet en concertation avec différents partenaires locaux, provinciaux et fédéraux visant à mieux gérer et encadrer la circulation VHR à la Pointe de l'Est, afin de diminuer les impacts négatifs et la dégradation de ces milieux naturels sensibles et importants sur le plan de la biodiversité et des habitats fauniques qu'on y retrouve.

³ Plan stratégique d'intervention en environnement (PSIE) pour le territoire des îles de la Madeleine, V. *Profil du territoire* – iii. *Dunes et plages*, <http://psie-tim.attentionfragiles.org/profil-du-territoire/dunes-et-plages.html>

⁴ Idem.



Autres milieux naturels

Outre l'importance qu'il convient d'apporter aux milieux dunaires, les milieux naturels peuvent également être considérés au sens plus large. Même s'ils ne sont pas l'objet d'une réglementation spécifique, tous les milieux naturels de l'archipel méritent qu'on leur accorde une importance et qu'on considère les impacts environnementaux liés la circulation VHR qu'on y retrouve. Toute activité pratiquée dans nos milieux naturels doit idéalement l'être de manière respectueuse de notre environnement et en minimisant leur dégradation.

En milieu humide, par exemple, le passage de véhicules motorisés laisse de profondes marques sur la végétation et peut perturber le drainage des eaux, un facteur déterminant dans la dynamique du milieu. Les véhicules sont souvent utilisés pour la chasse, la pêche et la cueillette de petits fruits, ou pour atteindre les plans d'eau intérieurs⁵.

En milieu forestier, notamment en territoire public, les sentiers pédestres, les parcours de ski de fond et les voies balisées pour les véhicules motorisés hors route se multiplient et parfois s'élargissent. Ces ouvertures, en particulier celles plus larges qui servent aux véhicules motorisés, fragmentent les boisées et augmentent ainsi la superficie des lisières vulnérables aux vents. Tous les sentiers ne sont pas autorisés. La présence de sentiers parallèles à moins de 15 m de distance est documentée. Le passage de véhicules hors route dans les nouvelles plantations d'arbres est aussi observé⁶.

⁵ Plan stratégique d'intervention en environnement (PSIE) pour le territoire des îles de la Madeleine, *V. Profil du territoire – vi. Milieux humides*, <http://psie-tim.attentionfragiles.org/profil-du-territoire/milieux-humides.html>

⁶ Plan stratégique d'intervention en environnement (PSIE) pour le territoire des îles de la Madeleine, *V. Profil du territoire – v. Forêt*, <http://psie-tim.attentionfragiles.org/profil-du-territoire/milieux-humides.html>

THÈME 4 : VHR, TOURISME ET ÉCONOMIE

L'archipel des îles de la Madeleine est un petit territoire fortement densifié qui comprend de nombreux milieux fragiles, des habitats importants et une grande biodiversité. Il y a déjà de multiples utilisateurs qui pratiquent des activités dans des milieux naturels limités, certains conflits d'usages sont présents et beaucoup d'efforts sont à faire pour concilier la pratique de ces différentes activités avec la protection des milieux naturels.

La capacité du territoire de l'archipel restreint et fragile nous semble donc incompatible avec le développement d'une pratique touristique du VHR. Il ne nous apparaît pas souhaitable de développer ce genre d'activité dans l'archipel, ni d'en faire la promotion à l'extérieur des Îles. Cependant, en cas de venue de certains touristes désirant pratiquer une activité VHR dans nos milieux naturels, il nous apparaît primordial que ces activités soient suivies de près et bien encadrées par les clubs présents actuellement sur le territoire.



CONCLUSION

En terminant, nous souhaitons souligner l'importance de la conciliation des différents usages pratiqués dans un même milieu ainsi que l'importance de concilier ces différents usages avec la protection de nos milieux naturels et fragiles. La sensibilisation et le travail en concertation avec des groupes d'utilisateurs nous apparaissent incontournables afin que ceux-ci saisissent bien les impacts de la pratique de leurs activités sur nos milieux naturels. En étant plus conscients de ces impacts, ces utilisateurs seront plus enclins à modifier certaines de leurs pratiques pour que celles-ci soient plus respectueuses de l'environnement.

D'ailleurs, la notion de respect nous apparaît incontournable sous plusieurs angles en lien avec la circulation motorisée hors route, que l'on parle de respect de l'environnement, des habitats fauniques et floristiques et des milieux naturels ; de respect des autres utilisateurs ; de respect des individus et des propriétaires ; ou encore de respect de la réglementation et des sentiers. Tout revient ou presque à une question de respect en fin de compte!

Finalement, nous souhaitons que cette consultation permette aux différents intervenants et aux membres de la Table de concertation VHR de dresser un portrait juste de la situation actuelle de la circulation motorisée hors route aux Îles-de-la-Madeleine ; d'identifier les principales problématiques associées à ce dossier ; ainsi que de cibler certaines pistes de solutions et d'action qui nous permettront d'améliorer la manière de gérer collectivement cette activité et de mieux encadrer ces pratiques sur notre territoire.

